

Informations importantes

Rôles et responsabilités

Les fédérations sportives québécoises

Les fédérations sportives et le responsable du projet au sein de la fédération sont responsables et s'engage à :

- Planifier les activités de développement selon les objectifs du projet,
- Coordonner des activités selon les besoins de la dyade
- Assurer un suivi du projet en continu avec l'expert identifié pour accompagner les dyades,
- Déposer un bilan de leur projet;
- Produire un bilan détaillé décrivant le budget final ainsi que leurs perceptions et celles des mentors à l'égard de la pertinence et de l'efficacité du projet.

Institut national du sport du Québec

- L'INS Québec coordonne et facilite une rencontre par mois entre les personnes ressources liées à chaque projet (responsable au sein de la fédération et mentor). Ces rencontres visent à collecter des données liées au projet pilote et à permettre aux responsables des projets d'échanger à l'égard des défis rencontrés et de bonifier leurs interventions;
- L'INS Québec verse la subvention à la fédération sportive selon les modalités suivantes :
 - Une avance de 2500 \$ lors de l'approbation du projet;
 - Le solde de la subvention lors du dépôt de tous les documents suivants :
 - Les honoraires du mentor, le bilan détaillé du projet ainsi que toutes les pièces justificatives.
- L'INS Québec produit un bilan général du projet pilote après réception des bilans de chacun des projets et le partage aux fédérations sportives participantes.

Expert en accompagnement individualisé

- Soutenir les dyades dans la création de leur plan de développement
- Fournir un soutien mensuel aux dyades
- Rencontre les dyades à mi-étape et fournit un rapport à l'INS Québec
- Facilite la rencontre de fin projet et accompagne les fédérations sportives et les mentorés dans la production d'un bilan faisant part de l'atteinte des objectifs ciblés, du processus réellement mis en place et de leurs perceptions et celles des mentors à l'égard de la pertinence et de l'efficacité du projet.

Principales étapes et échéancier global

Calendrier de transmission et d'approbation des demandes de soutien :

- La période pour soumettre le formulaire est du 21 janvier 2019 au 1er mars 2019 ;
- 15 mars 2019 : L'INS Québec transmet les résultats de l'analyse des dossiers aux fédérations ayant soumis des projets admissibles;
- Fin mars : L'INS Québec et les fédérations sportives concernées signent une entente décrivant les modalités administratives liées au soutien financier;
- Lancement des projets : L'INS Québec et l'expert en accompagnement individualisé tiendront une session préalable avec les mentors et les mentorés afin de bien orienter la démarche début avril (date à déterminer)

Répartition de la subvention et dépenses admissibles au soutien financier :

- La répartition de la subvention est prévue ainsi :
 - Un montant maximal de 5 000 \$ en honoraires destiné au mentor;
 - Un montant de 5000 \$ est prévu pour couvrir les dépenses engagées aux fins du projet
- Les dépenses admissibles sont :
 - Frais d'honoraires d'un spécialiste ou consultant, frais d'hébergement et de déplacement.
 - Toute autre dépense devra être pré approuvée pour figurer sur le bilan financier.

Soumission d'un projet

Veuillez remplir le formulaire joint.

Critères de priorisation des projets :

- Le profil de l'entraîneur mentoré :
 - Les perspectives en vue de l'atteinte d'un poste d'entraîneur-chef d'une équipe nationale;
 - Les qualifications académiques spécifiques à l'entraînement;
 - Le niveau de certification des entraîneurs;
 - Le passé sportif en tant qu'athlète ou entraîneur;
- La pertinence des projets en vue d'améliorer la compétence des entraîneurs;
- En fonction des applications la parité partielle sera privilégiée.
- Le profil du mentor ciblé;
- Le coût des projets et des activités proposés (notion de rapport qualité-prix).